

27 MARS 2012

Déposé le

Scanné le

Interpellation : Pour que la pluie de crapauds - ducs tombe enfin !

4-INT-626

Chaque année c'est la même chose, pluie ou pas pluie, en mars - avril, ce sont des milliers de batraciens qui vont effectuer leur migration de la forêt vers les lieux humides pour s'y reproduire. Grâce à notre manie de construire des routes à tort et à travers, la campagne s'en trouve morcelée de toutes part et les voies suivies par ces charmantes bestioles sont très souvent coupées par des bandes de macadam. Un soir de pluie et une seule voiture peut déjà en tuer quelques dizaines.

Plusieurs de ces espèces sont menacées de disparition. Malgré la pose de passages fixes sous la route (crapauds - ducs) ou provisoires (barrières amovibles avec des sceaux qui sont vidés de l'autre côté de la route) il y a encore de trop nombreux endroits qui ne sont pas équipés de passages fixes. En 2004, on répertoriait 46 lieux de conflits dans le canton totalisant près de 35 kilomètres de route.

En conséquence j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1/ Fort de l'inventaire des ces lieux de conflit, le Conseil d'Etat peut-il nous mettre au courant concernant ses intentions pour la construction des crapauds - ducs (objectifs, réalisations etc).

2/ Quelles ont été les sommes allouées depuis 2005 et dans quels budgets ont-ils été pris ? Les montants investis ont-ils été plus importants après l'inventaire qu'avant ? Si non, pourquoi ?

3/ Poser des barrières provisoires durant des années plutôt que de construire des crapauds - ducs, est-ce un bon calcul économique ?

4/ Quelle est la coordination qui existe entre le service des routes et le service des forêts de la faune et de la nature pour la réalisation et la gestion de ces ouvrages ?

D'avance je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

La Tour-de-Peilz, le 27 mars 2012


Olivier Epars

(pas de développement)